



Compte-rendu

CONSEIL MUNICIPAL du 20 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 mai à 18 heures 30.

Présents : Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire
Monsieur Didier HOUSSAYE,
Madame Pascale SIMON,
Monsieur Xavier CHIVOT,
Monsieur Alain DULONDEL,
Madame Marie-Claude JULLIEN,
Monsieur Frédéric VIEUX,
Monsieur Guy DUPUIS,
Monsieur Jean DELAMARE,
Madame Juliette KARP,
Madame Marie LANGLET,
Madame Josette LE BRETON-PALIER,
Madame Valérie LEFEBVRE,
Madame Jocelyne LECOINTRE,
Madame Monique MASSELIN,
Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE.
Madame Nadia ABDELAZIZ,
Monsieur Rodolphe CORRON,
Monsieur David LEMENAGER

Absents excusés :

Monsieur Bruno CAUMONT, Madame Valérie DELABRIERE, Monsieur Christophe PAILLIER.

Pouvoirs :

Monsieur Bruno CAUMONT => Monsieur Jean-Luc ROMET, Madame Valérie DELABRIERE => Monsieur Xavier CHIVOT,
Monsieur Christophe PAILLIER => Monsieur Guy DUPUIS.

Secrétaire de séance : Madame Marie LANGLET.

Assistait également à la réunion : Madame Valérie DEVAUX, Secrétaire.

Convocation du 29 avril 2025.

Nombre de Conseillers : Présents : 19 / En exercice : 22 / Votants : 22

Monsieur le Maire présente au vidéoprojecteur, un documentaire retraçant l'inauguration de la côte Jacques Anquetil en 1996, qui a été diffusé pendant l'exposition de cette année la semaine du 14 au 19 avril en salle de conseil.

Monsieur le Maire remercie la présence des journalistes de l'Impartial, de Paris-Normandie et de Monsieur Jean-Claude NICAISE pour leur présence.

Monsieur le Maire informe de la prochaine date de réunion du conseil municipal arrêtée au :

- **Lundi 30 juin 2025 à 18h30.**

1- Approbation du compte rendu de la séance du 28 mars 2025

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 28 mars 2025 qui a été remis.

Le compte rendu est soumis au vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

2- Prix littéraire 2025

Le salon du livre est une manifestation phare de la commune de Romilly, regroupant cette année, plus de 45 auteurs présents autour de leurs œuvres afin d'échanger avec les visiteurs du salon, sur leurs écrits et expériences.

L'accès y est gratuit afin de permettre au plus grand nombre d'y participer. Nous avons eu le plaisir d'accueillir environ un millier de visiteurs.

Monsieur le Maire rappelle que le Salon du Livre organisé par la Bibliothèque Médiathèque, décerne « le prix littéraire Romillois » à un auteur pour un livre. Ce prix est désigné par un jury.

Traditionnellement, la dotation du prix est prise en charge en totalité par un sponsor, l'an dernier une entreprise privée n'avait pu honorer sa participation. Cette année, l'entreprise souhaitait en retour une facture, ce qui est impossible à exécuter comptablement s'agissant d'un don. Il a donc été convenu que la commune enregistrait tous les dons reçus et qu'aucun sponsor n'emmettrait de chèque de récompense. Ainsi, la commune remettrait ce prix directement au vainqueur désigné.

Monsieur le Maire propose que la récompense du Prix Littéraire Romillois, d'un montant de 300€ soit versée par la Commune au gagnant du prix littéraire.

Il propose aux membres du Conseil Municipal : d'approuver le montant du prix et d'autoriser le Maire à verser le montant directement sur le compte bancaire de l'auteur remportant le prix littéraire Romillois 2025.

La récompense a été attribuée à Madame Clémentine GARNIER par le jury.

Monsieur le Maire remercie toutes les entreprises qui ont participé cette année au printemps littéraire romillois que ce soit par leurs actions ou leurs dons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, favorable à l'unanimité :
pour : 22, contre : 0 , abstention : 0

- **Approuve le montant du prix littéraire Romillois de 300€,**
- **Autorise Monsieur le Maire à verser la somme de 300€, par mandat, directement à la gagnante du prix Littéraire Romillois 2025 : Madame Clémentine GARNIER.**
- **Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération**
- **La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 sur la ligne 65132.**

3- Loyer du logement du Presbytère

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux du logement du Presbytère sont terminés, il est désormais disponible à la location.

Il est proposé à la location pour un appartement de 75m², avec garage et terrain extérieur dont l'entretien est à la charge du locataire un loyer à hauteur d'un montant de 800€ charges comprises (eau + gaz + taxes ordures ménagères). La consommation électrique est au nom et à la charge du locataire.

Il indique que la toiture ainsi que les salles du bas ont été refaites en premier lieu puis le logement entier car il était indécent et que les travaux ont duré un an et demi.

Monsieur le Maire informe que la commune dispose de 10 logements mis à la location ; tous sont en gestion en agence et que cela rapporte environ 60.000€ par an de recette.

Monsieur Xavier CHIVOT ajoute que ce logement est loué avec une cuisine équipée neuve.

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que tous les diagnostics obligatoires (amiante, plomb, énergétique) sont corrects et que le logement est propre à la location.

Monsieur Didier HOUSSAYE ajoute que le logement dispose aussi d'un petit terrain et d'un garage.

Monsieur le Maire ajoute que l'agence « Leconte et Leconte » immobilier se charge de la visite des lieux et que le Cabinet Prieur est chargé de la gestion du bien comme pour tous les biens immobiliers à titre locatif de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, favorable à l'unanimité :
pour : 22, contre : 0 , abstention : 0

- **D'accepter les modalités de contrat de location**
- **De valider le prix du montant de loyer proposé. (800€ charges comprises)**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à charger l'agence « Leconte et Leconte » immobilier pour la visite du bien et le Cabinet Prieur de la gestion du bien locatif**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à émettre les titres correspondants.**

4- Admission en non-valeur

Des titres de recettes sont émis à l'encontre des usagers (factures) pour des sommes dues sur le budget de la Mairie. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. L'admission en non-valeur est une mesure comptable qui a pour but de faire disparaître les prises en charge du comptable public irrécouvrables.

Contrairement à la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'admission en non-valeur des recettes selon les tableaux (en pièce jointe) transmis par Madame Tarpent, pour montant total de 389.03€ (16.98€ + 372.05€) :

- Tableau n°1 pour un montant de 16.98€,

EDITION HELIOS

Présentation en non valeurs

arrêtée à la date du 24/01/2025

027016 SGC DES ANDELYS

51200 - ROMILLY SUR ANDELLE

Exercice 2025

Numéro de la liste 6748664031

Type de liste : Créance minimale

3 pièces présentes pour un total de 16,98

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique - Inconnue	1 Pièces pour	0,01
	Personne physique - Particulier	2 Pièces pour	16,97
Catégories de produits	300 DIVERS	2 Pièces pour	16,97
Motifs de présentation	RAR inférieur seuil poursuite	6 Pièces pour	41,47
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	3 Pièces pour	16,98
	Sup ou égal à 100 et inf strict à 1000	0 Pièces pour	0,00
	Sup ou égal à 1000 et inf strict à 5000	0 Pièces pour	0,00
	Supérieur ou égal à 5000	0 Pièces pour	0,00
Exercice de P.E.C	2020	2 Pièces pour	16,97
	2014	1 Pièces pour	0,01

Nature Juridique	Exercice pièce	Réf	N° ordre	Imput budg	Nom du redevable	Montant PEC	Montant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier		2020 T-494		17067--	██████████	9,45	9,45	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier		2020 T-418		17067--	██████████	25,20	7,52	RAR inférieur seuil poursuite
Inconnue		2014 T-240		17067--	████████████████████	91,20	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
							16,98	

MAIRIE DE ROMILLY SUR ANDELLE

- Tableau n°2 pour un montant de 372.05€.

EDITION HELIOS

Présentation en non valeurs

arrêtée à la date du 24/01/2025

027016 SGC DES ANDELYS

51200 - ROMILLY SUR ANDELLE

Exercice 2025

Numéro de la liste 7093950331

Type de liste : Non valeur

5 pièces présentes pour un total de 372,05

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique - Inconnue	5 Pièces pour	372,05
Catégories de produits	83 CANTINE	1 Pièces pour	76,95
	300 DIVERS	2 Pièces pour	141,20
Motifs de présentation	Combinaison infructueuse d actes	5 Pièces pour	372,05
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	5 Pièces pour	372,05
	Sup ou égal à 100 et inf strict à 1000	0 Pièces pour	0,00
	Sup ou égal à 1000 et inf strict à 5000	0 Pièces pour	0,00
	Supérieur ou égal à 5000	0 Pièces pour	0,00
Exercice de P.E.C	2015	1 Pièces pour	76,95
	2014	4 Pièces pour	295,10

Nature Juridique	Exercice pièce	Réf	N° ordre	Imput budg	Nom du redevable	Montant PEC	Montant à recouvrer	Motif de la présentation
Inconnue		2014 T-200		1 7067--	██████████	68,40	68,40	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2014 T-44		1 7067--	██████████	72,80	72,80	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2014 T-357		1 7067--	██████████	76,95	76,95	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2014 T-120		1 7067--	██████████	76,95	76,95	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue		2015 T-29		1 7067--	██████████	76,95	76,95	Combinaison infructueuse d actes

372,05

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, favorable à l'unanimité :
pour : 22, contre : 0 , abstention : 0**

- **Approuve l'admission en non-valeur des titres de recettes énumérés ci-dessus, pour le montant total de 389.03€**
- **Autorise le Maire à imputer cette dépense de fonctionnement au chapitre 65 de l'article 6541 par deux mandats l'un de 16.98€ et l'autre de 372.05€**

5- Kiosque des arts multi-activités

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement du projet du Kiosque des Arts multi-activités, il sera construit devant la bibliothèque-médiathèque, sur la partie herbue. Douze associations se sont engagées à faire vivre cet espace.

L'état a accordé une subvention DETR de 40% et nous avons toujours l'espoir de recevoir 15% du Département.

Monsieur le Maire ajoute qu'aujourd'hui, vu la conjoncture, le Département ne donne des fonds qu'à la voirie, l'assainissement et /ou au social. Cependant, le Département a accepté que l'on fasse une demande de subvention pour les travaux de réalisation du Kiosque et participera éventuellement en fonction de son évolution financière.

Il rappelle que ce projet figure depuis 6-7ans dans les travaux envisagés et a été plusieurs fois présenté. Il nous fallait l'obtention de subventions. Aujourd'hui, la commune s'engage avec Madame BESCOND pour élaborer le permis de construire et parallèlement mettre en place le marché public dans lequel il y aurait 3 lots :

- Terrassement - fondation - gros œuvre
- Charpente - ossature
- Electricité

Il faudrait donc lancer l'appel d'offres début juillet pour faire le choix des prestataires en août. Nous en reparlerons lors du conseil municipal du 30 juin, car il faudra l'accord du conseil municipal pour suivre le choix de la commission. Cela permettra de lancer les travaux en octobre. Les forains sont déjà informés d'une modification de leur emplacement pour les prochaines fêtes de Romilly.

Monsieur Rodolphe CORRON demande pourquoi attendre pour commander l'ossature métallique dès lors que le permis de construire est ok. Car la structure est construite et stockée en amont, cela permettrait de réduire le délai d'attente.

Monsieur le Maire répond qu'il faut attendre le retour des appels d'offres et ensuite valider le choix de la commission avant de lancer la commande.

Monsieur Frédéric VIEUX demande quand est envisagée la fin des travaux

Monsieur le Maire répond en janvier 2026

Monsieur Frédéric VIEUX informe qu'il faudra enregistrer la recette et faire une DM (décision modificative).

Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE dit qu'il serait intéressant que le kiosque soit livré fin décembre pour les fêtes de fin d'année.

Monsieur le Maire conclut qu'afin d'amorcer sa conceptualisation, il est envisagé de mettre en place un marché public avec l'architecte Madame Bescond.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, favorable à l'unanimité :
pour : 22, contre : 0 , abstention : 0

DECIDE

- **D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches afférentes à la réalisation du projet (demande de permis, lancement d'appels d'offre via un marché public...),**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à émettre, valider et signer tous les documents afférents,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à valider les mandats correspondants,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à émettre les titres correspondants,**
- **Monsieur le Maire précise que les éléments financiers sont prévus au BP.**

6- Tirage au sort des jurés d'assises

Conformément à l'article préfectoral n°DCL/BCE/2022/284 du 06 avril 2022 portant sur le nombre et la répartition des Jurés de Cours d'Assises, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne par tirage au sort les personnes suivantes :

Liste des Jurés d'Assises désignés 2025
--

	Titre	Prénom	Nom	Date de Naissance	Adresse
1	Monsieur	Boleslawe	KANIA	19/05/1938	15, Hameau du levant
2	Monsieur	Aymeric	DA COSTA	25/12/1993	4 E, Chemin du Marais
3	Monsieur	Jeremie	ANGELE	12/11/1968	45, rue de la petite planche - Clos de la Planquette
4	Monsieur	Jason	CRIBELIER	02/05/1990	62, rue Saint-Georges
5	Monsieur	Didier	DECROOCQ	06/11/1956	7, rue aux Ormes
6	Madame	Emma	DUMONTIER	15/06/1989	3, rue des Valettes 27430 DAUBEUF-PRES-VATTEVILLE
7	Madame	Agnès	GRIFFON (ép : FOSSE)	10/01/1975	1, rue aux Ormes
8	Monsieur	Loïc	ROUSSELET	17/10/1982	4, rue de la grange dimière - Lot Saint-Crespin
9	Madame	Mélanie	VUILHORGNE (ép : LERUSTE)	20/08/1986	20bis, rue de la Planquette

7- Communications et Informations

1- REMERCIEMENTS

- Madame Arlette THIBAUX, Françoise et Hervé COHAN, Régis et Véronique BOURIENNE, ses sœurs, son frère et leurs conjoints remercient le Maire et le conseil municipal pour leurs marques de sympathie lors du décès de Monsieur Patrice BOURIENNE.
- Les enfants et petits-enfants remercient le Maire et le conseil municipal pour leurs marques de sympathie lors du décès de Madame Marcelle BARRAT.

➤ Pour la subvention reçue :

- Les Papillons Blancs (76),
- AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques),
- Prévention Routière,
- Scouts et Guides de France,
- Les Roses d'Automne,

- Les Restaurants du Cœur,
- Atelier de la Danse,
- Source Adelle,
- La Ressource IT,
- AGVP (Association Gymnastique Volontaire de Pîtres),

➤ Pour l'accueil en stage auprès de la Bibliothèque :

- Madame Manon LEROUX

➤ Pour le prêt de la salle du Carré et du Stade Fleuriel :

- Madame Eline ENCHLING, CDCLA section ados.

2- SYGOM

Monsieur le Maire informe que deux composteurs collectifs ont été installés dans la commune : au Marais et à la Potière. Nous sommes les premiers en Normandie à en obtenir. Monsieur Alain DULONDEL a indiqué qu'ils sont très bien : pratiques et pas trop haut. Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE ajoute avoir fait la formation proposée aux habitants sur le compostage et qu'elle avait été très intéressante et que les composteurs individuels reçus sont de très bonne qualité.

3- FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire informe que la convention des fonds de concours auprès de la CDCLA est revenue signée.

4- INFORMATION TRAVAUX

Monsieur le Maire informe que des travaux vont être réalisés durant la semaine 27 (30 juin au 5 juillet) de nuit, en route barrée pendant 2 jours sur la RD19.

Monsieur le Maire en profite pour remercier Monsieur Xavier CHIVOT, Monsieur Sébastien BOIMARE et Monsieur Vincent FABERT qui se sont mobilisés pour faciliter la circulation bloquée lors de l'accident provoqué par un poids lourd ce 19 mai, sur la RD321 au niveau du Carillon de la Bastille.

5- PLUI

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que les démarches continuent et tendent à ralentir, ce que confirment Guy DUPUIS et Marie-Claude JULLIEN qui assistent aux réunions, car il faut du temps pour effectuer le zonage. L'Etat ne se positionne pas par rapport aux hectares restants. Aujourd'hui, il nous reste 3 hectares mais si la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) se transforme en TRACE (Trajectoire de Réduction de l'Artificialisation Concertée avec les Elus) cela permettrait un zonage plus avantageux sur 10 hectares et l'on pourrait prévoir l'agrandissement du cimetière de la commune.

6- LA POSTE

Monsieur le maire informe que nous avons reçu l'avenant au bail de la Poste, signé, validant ainsi le montant du loyer correspondant à la surface du local loué pendant 9 ans. Le montant reste identique au précédent bien que la surface du local ait diminué.

7- PLAN ROMILLOIS

Monsieur Jean-Luc ROMET présente le plan de la commune qui sera distribué à tous les Romillois ce mois-ci en même temps que la lettre. Il ajoute que ce plan est financé par les annonceurs y figurant et les remercie. Il remercie également Marie QUILVIN et Didier HOUSSAYE pour tout le travail effectué.

8- TRAVAUX REALISES

- Une entreprise a effectué en enrobé la bande de roulement du haut de la Sente des Jardins du Levant (entre la rue de la Planquette et la sente d'Aragon). La placette a également été aménagée. Certains riverains ont été déçus que les entrées charretières n'aient pas été intégrées.
- Nous avons renouvelé des petits matériels à moteur des services techniques pour l'entretien de nos espaces verts.
- Une entreprise Romilloise a effectué la dernière tranche du remplacement des gouttières de l'école Maurice Genevoix.
- Une entreprise a effectué une réfection complète du circuit vélo à l'école Maurice Genevoix.
- La figurine de sécurité routière Arthur est de nouveau devant le passage des écoles. Zoé le rejoindra en 2026.
- A la demande du conseil municipal enfants, nous avons installé des séparateurs de toilette pour les garçons.
- La pergola devant les écoles est repeinte. Espérons qu'elle sera maintenue en état, elle est utile pour les enfants et parents.
- Nous avons installé un des deux panneaux de la côte Jacques Anquetil dans la salle Aragon.

9- ACTIVITES COMMUNALES PASSEES

- Du lundi 14 au vendredi 18 avril, à l'occasion du passage de la grande boucle, nous avons organisé à la mairie une exposition sur Jacques ANQUETIL et l'inauguration de la côte (sept 1996) qui porte son nom. Un véritable succès attirant 566 visiteurs.
Elle a été réalisée avec le concours de Dominique et Christopher ANQUETIL, du cercle philatélique de Pont Saint Pierre, des élus de Romilly et des habitants qui nous ont mis à disposition des souvenirs.
- Le dimanche 27 avril 2025, au complexe Louis Aragon, nous avons proposé pour la douzième fois un Salon du Livre : le Printemps Littéraire Romillois. Plus de 45 auteurs (dont Daniele GILBERT, Thierry BECCARO, Gérard MAJAX) étaient présents à cette manifestation.
- Depuis le 29 avril 2025, Maya, un âne supplémentaire, pâture au Marais aux côtés d'Oscar, Clochette et Fanchon, mis à disposition par la petite ferme d'Oscar.
- Le jeudi 1^{er} mai, c'était le traditionnel Repas des Anciens à l'espace Louis Aragon.
- Le mercredi 7 mai a été réalisée la première chasse aux œufs dans la commune, organisée par Madame Pascale SIMON, Monsieur Didier HOUSSAYE, Madame Manon KIRICHDJIAN avec la participation du conseil municipal des enfants.
- Le jeudi 8 mai, nous avons commémoré avec l'U.N.C. Anciens Combattants l'Armistice de la Deuxième Guerre Mondiale.
- Le samedi 17 mai, nous avons inauguré le sentier pédestre du patrimoine Romillois. Ce parcours de 8,4 km a pour objectif de vous faire découvrir 20 points d'intérêt (patrimoine historique, industriel et naturel).

10- ACTIVITES COMMUNALES A VENIR

- Le samedi 31 mai, nous accueillons quelques mamans de la rue Neuve et de la rue du Calvaire avec leurs familles à la Mairie pour leur souhaiter notre 14^{ème} Fête des Mères.
- Du mardi 3 au vendredi 6 juin, la Bibliothèque-Médiathèque organise le « grand accrochage » ouvert à tous. Le thème en sera le vélo.
- Le vendredi 6 juin, ce sera le 8^{ème} Romilly des Arts organisé par la Commune. De nombreuses activités artistiques et animations seront proposées devant et à l'intérieur de la Bibliothèque-Médiathèque Jacques Prévert. L'entrée est gratuite. Nous aurons la participation de nombreuses associations locales : Orchestre d'Harmonie, Vagabondages, MJC Aler, Passerelle, Romillython, Détente et Découverte, Comité des fêtes, Roses d'Automne, Papotage et bricolage et l'Amicale du personnel.
- Le dimanche 8 juin, la Municipalité et l'UNC s'associent pour commémorer la fin de la guerre d'Indochine de 1954.
- Nous organisons le dimanche 15 juin la Journée du vélo. Préparez et astiquez déjà vos vélos ! Romilly sera ville organisatrice (devant le CARRE) et vous pourrez participer de 9h à 16h en faisant au minimum trois étapes. Une randonnée cycliste entre Romilly, Pont Saint Pierre et Douville encadrée par des élus et des bénévoles est prévue de 10h à 12h ainsi qu'un apéro et barbecue au CARRE.
- Le vendredi 20 juin, le Comité de Jumelage et la Municipalité reçoivent une délégation d'allemands de Biebesheim pour 4 jours dans le cadre des 54 ans de jumelage. Des associations participent à cette réception : le Comité des Fêtes, le R.A.P. (Pétanque) et la MJC Aler.
- Le samedi 28 juin, ce sera la kermesse des écoles sur le stade Maurice Fleuriel avec la participation des enfants de nos écoles, des enseignants et des parents de la Passerelle.

11- EVENEMENTS ASSOCIATIFS A VENIR

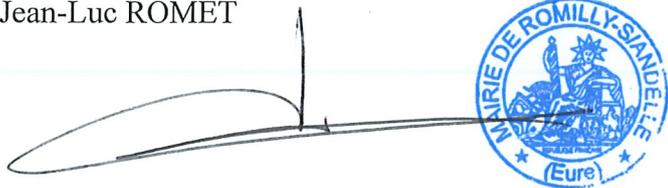
Monsieur Xavier CHIVOT informe des divers évènements organisés par les associations qui auront lieu dans la commune :

- L'association MCVA organise une compétition TRIAL dimanche 15 juin à la carrière de Romilly-sur-Andelle,
- Journée du vélo le dimanche 15 juin,
- La MJC Aler organise la Fête de la Musique le samedi 21 juin, parking de l'école
- L'association la Passerelle organise une kermesse, le samedi 28 juin au stade Maurice Fleuriel,
- L'association UNC organise un loto, à la salle Aragon les samedi 28 et dimanche 29 juin

Madame Pascale SIMON ajoute que les travaux sur les logements collectifs de mon logement 27 sont bientôt finis. Il reste les changements de gouttières, de clôture, la peinture des soubassements et les persiennes à changer.

Personne ne sollicitant plus la parole, Monsieur le Maire remercie l'assemblée.
Fin de séance à 20h

Le Maire,
Jean-Luc ROMET



Secrétaire de Séance,
Marie LANGLET

